

**PROCÈS VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE  
MONCEAUX-SUR-DORDOGNE**

**Date de convocation : 30 Octobre 2024**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE  
LE SEPT NOVEMBRE A VINGT HEURES**

Le conseil municipal de la commune de MONCEAUX-SUR-DORDOGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. ARRESTIER Vincent, maire.

**Présents** : M. DU PRADEL Christian, Mme NACRY Marie, M. DUBOURG Bruno, Mme JOUIN-BREARD Pauline, Mme CUEILLE Caroline, Mme FOREST-BOULET Monique, M. POUJADE Jean-Philippe, Mme GRIVEL Bernadette.

**Excusés** : Mme LONGOUR Gisèle (pouvoir à Mme FOREST-BOULET Monique)  
M. DU PRADEL Xavier (pouvoir à M. ARRESTIER Vincent)  
M. MAUGEIN Benjamin (pouvoir à Mme CUEILLE Caroline)  
M. LATHIEYRE Pascal (pouvoir à M. DU PRADEL Christian)

**Absent** : CHALMEY Sébastien

Formant la majorité des membres en exercice (13/14).

**Secrétaire de séance** : Mme FOREST-BOULET Monique

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2024**

Le procès-verbal de la séance du 05 Septembre 2024 est adopté à l'unanimité sans observation.

**SUBVENTIONS 2024 - ASSOCIATIONS**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal des courriers reçus concernant des demandes de subvention de différentes associations.

Au vu de l'inscription au budget principal 2024 en dépenses de fonctionnement d'un montant de 45 000 € à l'article 65748 « subventions de fonctionnement aux associations et aux personnes privées » ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'exception de Madame Pauline Jouin-Bréard qui, étant concernée, ne participe pas au vote, décide d'accorder des subventions aux associations pour l'année 2024 selon le tableau ci-dessous :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT SUBVENTION ACCORDÉE EN 2024</b>
<b>AMAC</b>	<b>250 €</b>
<b>COMITE DES FETES</b>	<b>3 000 €</b>
<b>SOCIÉTÉ DE CHASSE COMMUNALE</b>	<b>500 €</b>
<b>TAMBOURIN</b>	<b>250 €</b>
<b>ASSOCIATION GYM FÉMININE MONCELLOISE</b>	<b>250 €</b>
<b>TELETHON</b>	<b>80 €</b>
<b>SPAUR</b>	<b>150 €</b>
<b>FIL DES AIDANTS</b>	<b>50 €</b>

## **MISE A JOUR DU FONCIER POUR DONNER SUITE A DES MODIFICATIONS CADASTRALES EN PRÉVISION DE LA RÉVISION DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER**

Les éléments communiqués par l'ONF à ce sujet semblent comporter des erreurs, ce point de l'ordre du jour est reporté à un conseil ultérieur.

### **RENOUVELLEMENT MISSION SPANC (Assainissement non collectif)**

Monsieur le maire informe le conseil du courrier reçu du CPIE de la Corrèze en date du 23 septembre 2024 remerciant de la confiance de la commune de MONCEAUX-SUR-DORDORGNE, et informant que le contrat pour la mission SPANC (Assainissement non collectif) se termine fin décembre 2024. Il précise qu'il y a lieu de prendre une décision concernant la prestation proposée.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les évolutions récentes des tarifs de la mission de prestation de service pour le SPANC, confiée au CPIE de la Corrèze

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

\* décide de fixer comme suit les fréquences des contrôles :

- **5 ans entre deux contrôles** pour les installations existantes non conformes (avec un danger pour la santé humaine ou un risque environnemental) et pour les habitations occupées dépourvues d'installation d'assainissement.
- **7,5 ans entre deux contrôles** pour les installations existantes non conformes sans danger.
- **10 ans entre deux contrôles** pour les installations existantes conformes

\* décide de fixer comme suit les tarifs des redevances à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- **contrôle de bon fonctionnement des installations existantes : 100.00 € par contrôle,**
- **contrôle des installations neuves ou réhabilitées (2 contrôles effectués, un au dépôt du dossier, l'autre une fois les travaux réalisés) : 240 € par contrôle,**
- **visite supplémentaire** concernant une installation neuve : **120 €**,
- **contrôle des installations lors des ventes, y compris pour les habitations qui devraient être raccordées à l'assainissement collectif et qui ne le sont pas, dont le dernier contrôle date de plus de 3 ans : 110 €**,
- **amende en cas d'absence répétée 2 fois sans excuses : 72.00 €** (application de l'article L1331-1 du code de la santé publique).

\* autorise monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de ces décisions.

## **DEMANDE CLASSEMENT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - PARCOURS DES CHANSÈVES**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de demander à la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne le classement d'intérêt communautaire du sentier d'interprétation situé sur le site des Chansèves tant pour la partie relative à la Résistance que pour celle relative à la faune et à la flore (cf plan annexé)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **valide** la demande de classement d'intérêt communautaire du sentier d'interprétation du site des Chansèves auprès de la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne.
- **demande** à la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne de prendre en charge l'entretien et le balisage de ce sentier.
- **autorise** monsieur le maire à signer les pièces nécessaires à cet effet.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **Appel à candidature – toitures photovoltaïques :**

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu concernant la production de l'énergie pour la collectivité. Il demande si un élu veut se charger de ce dossier. Madame CUEILLE Caroline demande si la prise en compte de ce dossier est compatible avec la gestion des priorités sur les projets déjà envisagés. Il est précisé que le CRER peut apporter un soutien technique. Le conseil municipal considère ne pas être prêt à aborder ce projet.

### **Appel à projets 2024 – soutien aux projets de gestion des chats errants :**

Le conseil municipal ne donne pas suite.

### **Classement terrain – PONTY COMPOST :**

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'une partie de l'activité de PONTY COMPOST est actuellement réalisée en zone inondable. Afin de régulariser cette situation, monsieur le maire propose de classer Ux (activité artisanale) une zone limitrophe afin de permettre à l'entreprise d'y déplacer l'activité (stockage de bois) qui se trouve sur la zone inondable. Il précise que ce déplacement ne devra pas se traduire par une augmentation d'activité de l'entreprise.

Une délibération à cet effet sera proposée lors d'une réunion ultérieure du conseil.

### **Collectif infirmiers libéraux XV'D :**

Monsieur le maire donne lecture du courrier envoyé par le collectif d'infirmiers libéraux de XV'D, signalant un « dysfonctionnement » du « SSIAD ».

### **Courrier CHEMINANT – Passage de la fibre :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal des différents courriers reçus concernant les difficultés que rencontrent Mr et Mme CHEMINANT pour le passage de la fibre jusqu'à leur habitation. Il indique qu'il va faire un courrier en réponse au juriste qui est saisi pour cette affaire.

### **EDF – Site des Chansèves :**

Monsieur le maire fait part du récapitulatif de la vente d'électricité du site des Chansèves du 27/07/2023 au 26/07/2024, soit 40 400 kWh de production nette pour un montant de 4 399.56 €. Il précise que la vente est très légèrement en dessous de l'estimation qui avait été faite de 41 000 kWh mais que les conditions météo très défavorables ont certainement influencé.

### **Label – Commune à découvrir :**

Après discussion le conseil municipal n'est pas intéressé. Monsieur le maire propose que les documents leur soient envoyés pour qu'ils en prennent connaissance.

### **Mur de soutènement -Moustoulat – Jardin de l'ancienne école :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal des devis reçus :

Entreprise TERRACOL	19 952 € HT soit 23 942.40 € TTC
Entreprise XAINTRIE CONSTRUCTION	8 415 € HT soit 10 098 € TTC

Le conseil municipal décide de lancer les travaux avec l'entreprise XAINTRIE CONSTRUCTION

### **Dégâts des eaux – Logement communal de Madame GRIVEL Bernadette :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a un dégât des eaux dans le logement de Madame GRIVEL Bernadette. Monsieur Bruno DUBOURG a constaté que le compteur d'eau tourne en permanence, ce qui traduit une fuite dont il faut faire réaliser une recherche. Par ailleurs, il est nécessaire de changer le chauffe-eau et de réparer les chenaux qui fuient.

### **Points d'apports volontaires (PAV) :**

Monsieur le maire fait part du courrier envoyé à la communauté de communes XV'D et donne lecture du courrier reçu en réponse.

### **Ratios financiers à fin 2023 :**

Monsieur le maire et Monsieur Christian du Pradel expliquent les ratios financiers calculés par la trésorerie à partir des comptes de la commune de l'exercice 2023. Il en ressort que ces ratios sont satisfaisants et laissent place à une capacité d'emprunt supplémentaire.

### **Travaux voirie - Route de Bros :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal des problèmes rencontrés à la fin des travaux de voirie sur la route de Bros. Le résultat n'est pas conforme à ce que l'on est en droit d'attendre et l'entreprise s'est engagée à reprendre la finition avant juin 2025.

### **Réservation et paiement en ligne – PADEL :**

Monsieur le maire expose les différents documents de l'étude concernant la réservation et le paiement en ligne pour le terrain de PADEL. Le conseil municipal souhaite davantage d'informations quant au fonctionnement, notamment des cartes d'abonnements.

### **SSIAD – Cotisation 2024 :**

Monsieur le maire fait part du courrier du SSIAD appelant les cotisations 2024 aux tarifs suivants :

Collectivité < 500 hab	60 €
Collectivité de 500 à 1000 hab	80 €
Collectivité > 1000 hab	100 €

Le conseil municipal approuve la cotisation 2024 pour un montant de 80 €

### **Courrier – COMITÉ DES FÊTES :**

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu de la part du Comité des Fêtes, demandant à disposer d'un local. Il indique qu'il est prévu de mettre à disposition du comité un des garages situés en face de l'ancienne école, les agents communaux devant prochainement le débarrasser.

### **Repas des aînés :**

Le conseil municipal décide de refaire un repas qui serait prévu le 18 janvier 2025 ou le 25 janvier 2025.

### **Inondations récurrentes – Ruisseau du Malefarge :**

Monsieur le maire fait part d'un courrier cosigné par plusieurs habitants du bourg suite à des inondations récurrentes, imputables à l'encombrement du lit du ruisseau, qui leur posent problème. Il indique qu'une pétition a circulé, qui sera envoyée au préfet avec un courrier d'accompagnement.

### **Photos anciennes de la commune, qui avaient été exposées à Laygues pour les 100 ans du pont et dans l'église pendant l'été :**

Monsieur le maire propose d'exposer ces photos dans la salle du conseil municipal.

### **Véhicule Kangoo :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, suite à un accident, le véhicule Kangoo est immobilisé au garage Renault à Tulle depuis 1 mois et 10 jours et qu'à ce jour l'expert désigné par l'assureur n'a pas rendu d'avis définitif.

**Laygues – Classement en agglomération :**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de classer le lieu-dit Laygues en agglomération, ce qui est demandé par les services du département au regard des équipements de sécurisation qu'ils prévoient de réaliser.

**La séance est levée à 01H20**

**PAGE DE SIGNATURES – PV du 07 Novembre 2024**

**Délibération n°2024/06/46 – Demande Subventions 2024 - Associations**

**Délibération n°2024/06/47 – Ajournée**

**Délibération n°2024/06/48 – Renouvellement mission SPANC et nouveaux tarifs**

**Délibération n°2024/06/49 – Demande de classement d'Intérêt Communautaire XVD – Le Sentier des Chansèves**

<b>MEMBRE DU CM</b>	<b>SIGNATURE</b>
ARRESTIER Vincent	
DU PRADEL Christian	
NACRY Marie	
DU PRADEL Xavier	
CUEILLE Caroline	
CHALMEY Sébastien	
DUBOURG Bruno	
FOREST-BOULET Monique	
GRIVEL Bernadette	
JOUIN-BREARD Pauline	
LATHIEYRE Pascal	
LONGOUR Gisèle	
MAUGEIN Benjamin	
POUJADE Jean-Philippe	

Nombre d'élus en exercice : 14

Élus présents : 09

Élu représenté : 04

Élus excusés : 04

Élus absents : 01

Exprimés : 13